

Bulletin trimestriel
Vingt-cinquième année. N° 99
2005-n°4

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

9
9
9
9
9
9
9

2005 - 0295
M^{me} Héraly Marcella
allée du Jacquemart 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE**Editorial.**

Avec celle qui s'en va, avec celle qui arrive. Roger Dubois. 2

Sur tout.

Congés et vacances scolaires en 2006. 3

Santé. L'arthrose, une douleur particulière. 3

Le don d'organes. 3

Placements. Les titres au porteur. 4

Santé. Le cancer de la prostate. 4

Santé. L'hépatite C. 4

Proses et poésies.

La leçon du petit crocus. Antoine Letellier. 5

Clocher. Anne-Marie Storm. 6

Le charme des chemins creux. Antoine Letellier. 7

Le sapin. Anne-Marie Storm. 8

Aurore. Antoine Pollet. 8

Triste novembre. Anne-Marie Storm. 9

Séance de rue. Antoine Letellier. 9

Tout sur.

L'assurance collective soins de santé. Roger Dubois. 10-11

Pour vous et avec vous.

Cotisation et abonnement 2006, c'est le moment. 12

Douzième concours de poésie et de prose poétique. 12

Sixième concours de photographies. 13

Les appartements au littoral. 13

Le courrier de nos lecteurs. 14-15

In mémoriam 16

Avec celle qui s'en va, avec celle qui arrive.

La fin de l'année 2005 approche. Et avec elle approche l'heure du bilan pour l'année qui s'en va. Approche également l'heure de mise au point du projet pour l'année qui arrive.

Le bilan de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour l'année 2005 n'est pas encore établi de façon définitive. Toutefois, je peux déjà dire qu'il sera bon.

Tous les points du programme de l'association ont été réalisés sans rencontrer de grandes difficultés. Seule, l'activité " appartements au littoral " a été perturbée du fait que les immeubles occupés d'ordinaire à cet effet ont été incendiés. Néanmoins, la plupart des retraités qui ont sollicité un appartement au littoral ont obtenu satisfaction. La journée printanière des retraités (26 avril) et la journée automnale (6 octobre) ont connu un beau succès. Le Bulletin des Retraités s'en enrichi d'une nouvelle rubrique consacrée au courrier des lecteurs. Quant à la situation financière de l'association au 31 décembre 2005, elle sera, sans nul doute, excellente.

Le programme de l'association pour 2006 sera comparable à celui de l'année 2005. Il est esquissé. Il sera mis au point tout au début de l'année 2006.

Nous sommes à l'heure des bilans et des projets, Nous sommes également à l'heure des vœux.

Au nom du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2006, douce et sereine.

Roger Dubois.
Président

SUR TOUT

Congés et vacances scolaires en 2006.

En 2006, les congés et vacances scolaires sont fixés comme suit :

congé de carnaval : du 27 février au 3 mars.

vacances de Pâques : du 3 avril au 17 avril.

vacances d'été : du 01 juillet au 31 août.

congés de Toussaint : du 30 octobre au 05 novembre.

vacances de Noël et nouvel an : du 25 décembre 2006 au 6 janvier 2007.

Santé. L'arthrose, une douleur particulière.

L'arthrose est décrite comme une affection, une usure des articulations ou une maladie liée au vieillissement. Les articulations les plus touchées sont celles de la colonne vertébrale, du genou et des hanches.

L'arthrose touche presque toutes les personnes de plus de 60 ans, mais cela ne signifie pas que toutes ces personnes en souffrent. Dans la plupart des cas, celles qui en souffrent éprouvent une gêne fonctionnelle et un handicap répété. Il n'existe pas encore un moyen de guérir l'arthrose. Le traitement le plus adéquat consiste à diminuer la douleur autant que possible et à entretenir le mouvement des articulations par un programme d'exercices physiques afin de rétablir un fonctionnement normal ou de maintenir un certain degré de mobilité des articulations.

Des experts européens proposent de suivre les directives suivantes afin de traiter l'arthrose de manière optimale :

1. combiner des médicaments et un mode de vie approprié ;
2. personnaliser le traitement ;
3. bien informer la personne malade ;
4. contrôler le poids ;
5. renforcer les muscles qui entourent l'articulation affectée en pratiquant de l'exercice physique ;
6. prendre des médicaments antidouleurs en commençant par du paracétamol ;
7. associer des médicaments anti-inflammatoires ;
8. associer au traitement de base (paracétamol) des dérivés opiacés ;
9. on peut également, si nécessaire, utiliser des médicaments injectables dans l'articulation atteinte ;
10. la dernière solution est l'opération.

Le don d'organes.

Depuis le 13 juin 1986, la Belgique s'est dotée d'une loi sur le prélèvement et la transplantation d'organes. Cette loi a été publiée au Moniteur belge le 14 février 1987.

Cette loi s'applique aux prélèvements d'organes ou de tissus d'un corps d'une personne (le donneur) en vue de la transplantation de ces organes ou tissus sur le corps d'une autre personne (le receveur).

On exprime officiellement sa volonté en matière de don d'organes en remplissant un formulaire (consentement ou opposition) à retirer et à remettre à la maison communale qui transmet le document au registre national. Cette démarche est gratuite.

Placements. Les titres au porteur.

La chambre des Représentants vient d'adopter le projet de loi prévoyant la suppression des titres au porteur.

A partir du 01 janvier 2008, les sociétés ne pourront plus émettre des titres au porteur. Elles ne pourront émettre que des titres nominatifs ou des titres dématérialisés.

Les titres au porteur existants devront être convertis en titres dématérialisés ou en titres nominatifs entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2013 pour les titres émis avant la publication de la loi. Quant aux titres au porteur émis postérieurement à la publication de la loi, ils devront être convertis en titres nominatifs ou en titres dématérialisés avant le 31 décembre 2012.

Santé. Le cancer de la prostate.

Dans les pays occidentaux, le cancer de la prostate est le plus fréquent et il constitue après le cancer du poumon la deuxième cause de mortalité par cancer chez l'homme.

Le dépistage précoce du cancer de la prostate a été fortement facilité ces dernières années par le développement du test de dépistage de l'antigène prostatique spécifique (PSA). Le test nécessite une simple prise de sang qui peut être effectuée par le médecin généraliste. L'élévation du PSA indique un risque accru d'apparition d'un cancer prostatique. Ce test simple de dépistage peut être pratiqué régulièrement en plus du toucher rectal chez tous les hommes de plus de 50 ans. Le dépistage précoce est très important car une guérison complète dépend en grande partie de la précocité du diagnostic.

Il semble que les facteurs héréditaires et environnementaux jouent un rôle dans le développement de la maladie.

Le cancer de la prostate est beaucoup moins fréquent chez les Asiatiques dont l'alimentation est particulièrement riche en amidon, légumes, fruits et fibres et pauvre en graisses animales.

Une prévention du cancer de la prostate comporte une alimentation réduite en graisse d'origine animale et des compléments nutritionnels, telles vitamines E, sélénium et isoflavonoïdes.

Santé. L'hépatite C.

L'hépatite C est une inflammation du foie. Elle est provoquée par un virus : la VHC.

Le virus de l'hépatite C se transmet par le sang. Il est très résistant. Ce virus n'est isolé que depuis 1989.

L'hépatite C concerne environ 1% de la population belge.

Les traitements sont en évolution rapide.

Il n'existe aucun vaccin actuellement pour prémunir la population. On peut toutefois guérir aujourd'hui de cette maladie.

Les poésies publiées dans ce bulletin sont oeuvres de retraités.

LA LEÇON DU PETIT CROCUS.

*A la fin de l'automne,
un petit bulbe de crocus
roula malencontreusement
dans un pot de terreau
oublié par hasard
près de la serre du jardin.
Le pauvre dut subir
les affres de l'hiver :
mal protégé contre la pluie
grelottant de tout son être
durant des nuits de gel
ou enseveli sous la neige
qui malgré tout
le protégeait un tant soit peu.
Mais le petit bulbe voulait vivre
et à force de courage et de volonté,
il s'enracina tant et si bien
qu'il se sentait tout en émoi
les jours où le soleil
réchauffait sa couche terreuse.
Il érigea lentement une tige florale
qui se mit à croître peu à peu
pour émerger un beau matin
à la lumière et à l'air pur.*

*Février s'achevait,
distribuant les premières giboulées.
Un beau jour, à l'heure de midi,
notre gentil crocus
se sentit tout intimidé
quand un rayon de soleil l'invita
à inaugurer le renouveau de la nature.
Il ne se sentit plus de joie
lorsque son bourgeon floral
libéra six pétales couleur lilas
autour d'un cœur d'anthères orangées.
C'était sa manière à lui
de saluer le retour des beaux jours.
Depuis ce moment,
notre crocus, rescapé de l'hiver,
déploie son périanthe mauve
à chaque aube nouvelle
et le referme chaque soir,
à l'heure crépusculaire.*

*Petit bulbe perdu
dans un pot de terreau oublié,
il s'est battu pour survivre
pendant tout l'hiver,
et voit enfin récompensés
son courage et sa volonté.*

Antoine Letellier (Gembloux)

CLOCHER.

*Le haut clocher de Saint-Guidon
Garnit les cieux de ses dentelles
Et lance au loin la ribambelle
Des sons légers du carillon.*

*Les pointes de ses fenêtres
Disposées en son pourtour,
Montrent le ciel aux alentours
En macramé qui s'enchevêtre.*

*Les pigeons souillent avec excès
Les deux balcons de roc taillé
Où personne n'a jamais accès
Mais qui dominant, embastillés.*

*Le coq lance sa cantabile
Du haut de ses fers forgés
Imaginant qu'il a rallié
Trois fidèles volatiles !*

*Les arabesques des choucas
Se glissent entre les gargouilles
Et accompagnent les éclats
Des battants de cloche en vadrouille.*

*Ceux qui préfèrent le silence
Subissent les tintements joyeux
Du clocher qui, aux cieux, s'élance,
Chauffé à blanc et dédaigneux !*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

LE CHARME DES CHEMINS CREUX.

*En terre brabançonne,
Quand le soleil d'été
Dorait les champs de blé
Avant qu'on les moissonne,
Les bords des chemins creux,
Liserés de verdure,
Nous contaient l'aventure
D'un monde merveilleux.*

*Dans l'herbe empoussiérée,
Sans cesse piétinée,
Poussaient des pâquerettes
Aux blanches collerettes,
Des pissenlits d'un jaune vif
Qui leur donnait un air festif,
Des renoncules d'or
Ecloses dès l'aurore,
Parfois du trèfle blanc
Qui fleurit tout le temps
Et l'éternel plantain,
Le pauvre du chemin.*

*Sur le flanc du talus,
Très peu d'espaces nus ;
Liserons volubiles
Sur la mousse rampaient,
Et leurs fleurs si graciles
Vers le soleil se tournaient.
Dans l'herbe se dressaient
Des chardons imposants
Aux feuilles qui luisaient,
Armées de piquants ;
Leurs aigrettes légères
S'éparpillaient dans l'air
Parmi les achillées
Aux feuilles ciselées.
Des campanules bleues
Au regard paresseux
S'offraient aux papillons
Et même aux vrombissants bourdons.*

*A la lisière des blés murs,
Coquelicots d'un rouge pur
Sur leurs tiges fragiles,
Bleuets majestueux,
Corolles immobiles,
Formaient des contrastes heureux
De couleur chatoyantes
D'une grâce charmante.*

*Sous le ciel azuré,
Un vrai monde enchanté,
Peuplé d'insectes bourdonnants
Et d'effluves du vent.*

*Entre les herbes folles,
La brise interprétait
Du bout de son archet,
Un air de barcarolle.*

Antoine Letellier (Gembloux)

LE SAPIN.

*Un jour, dans le bois, un sapin dit à son ami :
Comment se fait-il que nous soyons toujours ici ?
Chaque année j'en vois un qui, parmi nous, s'envole
Pour je ne sais quel endroit qui me paraît frivole !*

*L'ami sapin explique alors en détail
Qu'il existe pour eux un bien plaisant travail :
Chaque année, en effet, c'est le sort qui est roi
Et désigne celui qui mourra sous un toit.*

*Endimanché, paré, couvert de mille couleurs,
Il peut faire le beau au milieu du bonheur,
Chanter, briller, s'illuminer et rire,
Admirer l'or, humer l'encens et la myrrhe.*

*Il peut compter les anges qui, en haut dans les cieux,
Volent en répandant des chants mélodieux,
Entourant une grotte où un doux nouveau-né
Lui sourira doucement pour le remercier.*

*L'ignorant comprit ses amis les sapins
Qui parlaient avec joie vers cet heureux destin
Et attendit, ému, un certain enchanteur
Qui pourrait le conduire vers autant de bonheur.*

*Et Noël arriva... et le sapin partit...
Aucun autre sapin ne fut plus beau que lui.
Il vit tant de splendeurs, entendit tant de sons,
Qu'il s'endormait heureux au milieu des chansons.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

AURORE.

*Te souvient-il mon aube,
Matin qui pleut présent,
De nos croissants pratiques
Tant pressentant l'orage ?*

*Et de mon chien nomade
Qui nomme ses courts-circuits
Rendez-vous d'heure étrange...*

*Riens, qui prennent ainsi
Des airs cirque plaisant,
Vieux pèlerins rieurs...
D'une vie voulue meilleure ?*

Antoine Pollet (Velaines)

TRISTE NOVEMBRE.

*En novembre, dans l'avenue,
les feuilles tombent lentement
et l'on voit, au fond des nues,
que l'hiver approche vraiment...*

*Les oiseaux qui cherchent un abri
se perdent en criant dans le vent.
Le brouillard a tout envahi ;
le froid engourdit les passants.*

*Tu es bien gris, triste novembre !
Nous préférons le mois suivant,
celui qui se nomme décembre
et qui est plein d'amusements !*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

SCENE DE RUE.

*Au coin d'une rue
perdue,
un garçonnet
pleurait,
gémissant
amèrement,
dans la lumière
d'un réverbère.
Sur le trottoir,
dans le noir,
une fillette
seulette
fredonnait
un couplet
d'une chansonnette
désuète.
Un musicien
bohémien,
se trémoussant
allégrement,
grattait
de son archet
un vieux violon.
Quel trublion !
Tout ce bruit
dans la nuit
alerta
un chien,
fidèle gardien,
qui aboya.
Dans la rue
perdue,
tout le monde
à la ronde
se réveilla
pour donner de la voix.
Dans le noir,
sur le trottoir
se libérant
instantanément,
revint le silence
dans la totale indifférence.*

Antoine Letellier (Gembloux)

TOUT SUR

L'assurance collective soins de santé.

Comme je vous l'ai signalé dans le numéro précédent de ce bulletin, la société mutuelle Ethias a proposé de revoir, à partir du 01 janvier 2006, le montant des primes réclamées.

Je vous ai précisé que j'avais fait part de mes observations à la société précitée. Celle-ci vient de faire connaître sa décision.

La société a abandonné son intention de modifier les tranches d'âge.

Elle a accepté d'appliquer à tous les retraités le même pourcentage d'augmentation.

En outre, la société va faire connaître sa décision à chacun des affiliés. Et chacun sera invité à se prononcer.

La société a mis au point une formule nouvelle afin de maintenir l'accès à l'assurance au plus grand nombre en laissant à chacun le choix entre les deux modalités suivantes :

- modalité n°1 : cette modalité reprend intégralement les garanties dont vous bénéficiez actuellement.

- modalité n°2 : cette modalité ne garantit en aucun cas :

a) les suppléments relatifs aux frais de séjour en chambre à un lit pour convenance personnelle ;

b) les honoraires et suppléments d'honoraires liés à l'occupation d'une chambre à un lit pour convenance personnelle.

Pour les hospitalisations en chambre commune ou à deux lits, les garanties de la modalité n°2 sont entièrement identiques à celles assurées par la modalité n°1.

Il convient de savoir que :

a) le choix de la modalité doit être identique pour tous les membres du ménage qui sont assurés ;

b) le choix de la modalité est définitif.

Quant aux montants des primes annuelles réclamées à partir du 01 janvier 2006, taxes comprises, ils sont fixés comme suit :

	Modalité n°1	Modalité n°2
assurés jusqu'à 20 ans inclus	56,29 €	32,86 €
assurés entre 21 et 64 ans inclus	225,02 €	131,33 €
assurés entre 65 et 69 ans inclus	450,05 €	262,65 €
assurés à partir de 70 ans	675,07 €	393,98 €

A remarquer que ces montants seront d'application pendant une durée de trois ans, c'est-à-dire pour les années 2006,2007,2008.

En outre, sur simple demande de l'assuré, il sera possible de procéder au fractionnement de la prime, sans surcoût, par semestre ou par trimestre.

Les mesures décidées sont indubitablement meilleures que les mesures envisagées en premier lieu.

Une majoration tarifaire était inévitable eu égard à l'augmentation constante des coûts en matière d'hospitalisation et compte tenu de la quote-part restant à charge des patients.

Ces décisions consacrent une augmentation linéaire des primes sur chacune des tranches d'âge comme je le demandais. Il est clair que Ethias a changé son fusil d'épaule par crainte des recours devant les tribunaux.

Toutefois, je reste persuadé que le problème des frais de gestion n'a pas été résolu de manière équitable et solidaire, c'est la principale observation que j'ai formulée et qui n'a pas été rencontrée.

Roger Dubois.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au président de l'association les renseignements concernant la personne décédée. (nom, prénom, date de naissance, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc).

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie, etc signalez-le. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée ou adressez un exemplaire de celle-ci au président de l'association.

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Cotisation et abonnement 2006, c'est le moment.

Le moment de se réabonner au bulletin pour l'année 2006 est arrivé.

Le montant de l'abonnement est fixé à **cinq** euros à verser au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles. Pour votre facilité, un bulletin de versement est ci-annexé.

Le bulletin des retraités paraît trimestriellement. Il est envoyé, par la poste, à tous ceux et à toutes celles qui s'y abonnent.

Les abonnements sont annuels (année civile). Ils prennent cours à la date de réception du versement.

Si vous êtes retraité(e), le versement de cinq euros vous procure bien entendu la qualité de membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour l'année 2006.

Douzième concours de poésie et de prose poétique.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise cette année, son douzième concours de poésie et de prose poétique.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de l'écriture.

Peuvent participer au concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des œuvres présentées au concours est entièrement libre. Les textes doivent comprendre 8 vers (lignes) au moins et 36 vers (lignes) au plus.

Les œuvres présentées peuvent être manuscrites ou dactylographiées. **Au verso** de chaque texte, l'auteur doit indiquer ses nom, prénom, et l'année au cours de laquelle le texte a été rédigé.

Les œuvres présentées au concours seront sélectionnées par un jury. Plusieurs prix seront décernés. Premier prix : 200 euros.

Les textes doivent être envoyés, en un seul exemplaire, pour le 5 janvier 2006 au plus tard (date de la poste faisant foi) à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant peut envoyer dix textes au maximum.

Le droit de participation est fixé à 1 euro 25 cents par texte. Le montant dû pour les textes envoyés doit être versé pour le 5 janvier 2006 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

La remise des prix aura lieu à Nivelles au cours du premier semestre 2006.

Sixième concours de photographies.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise cette année, son sixième concours de photographies.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de la photographie.

Peuvent participer à ce concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre.

Le format des photos est choisi librement par les participants.

Format minimum : 10 x 15 cm. Format maximum : 29 x 42 cm.

Les photographies présentées au concours seront sélectionnées par un jury. Plusieurs prix seront décernés. Premier prix : 100 euros.

Les photos doivent être envoyées ou déposées, en un seul exemplaire, pour le 5 janvier 2006 à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupigne.

Chaque participant au concours peut présenter dix photos au maximum.

Le droit de participation est fixé à 50 cents par photo. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 5 janvier 2006 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

Les photos seront exposées à Nivelles lors de la remise des prix qui aura lieu au cours du premier semestre 2006.

Les appartements au littoral.

En 2006, des appartements seront mis à la disposition des retraités de l'Etat (Education nationale, Communauté française et Communauté germanophone) en juin et septembre. Eventuellement, en août.

Ces appartements sont situés à La Panne, digue de mer ou à proximité de la digue.

Cette activité permet aux retraités de réserver un appartement sans devoir se déplacer, sans devoir remplir de formalités particulières, sans devoir verser de garantie. Elle leur permet également de réaliser une économie financière appréciable.

Il convient de rappeler que les modalités de paiement sont très simples : un acompte au moment où vous êtes informé(e) qu'un appartement vous est réservé et le solde après le séjour au littoral.

Précisons que les agences immobilières ont modifié les périodes de location des appartements. Sauf nouveau changement de leur part, les périodes de location en juin seront fixés du samedi 27 mai au 10 juin et du 10 juin au 24 juin. En août, les périodes fixées du 29 juillet au 12 août et du 12 août au 26 août. En septembre, les périodes seraient fixées du 26 août au 9 septembre et du 9 septembre au 23 septembre.

Les réservations sont reçues dès à présent. Tous ceux et toutes celles qui désirent réserver un appartement sont invités à se faire connaître, le plus rapidement possible, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton en précisant :

- a) leur nom et prénom ;
- b) leur adresse complète et leur numéro de téléphone ;
- c) leur ancienne fonction ;
- d) les deux quinzaines qu'ils désirent, dans l'ordre de leur préférence ;
- e) le lieu préféré (digue de mer ou à proximité de celle-ci).

Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, la date de la poste faisant foi.

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Au cours du trimestre écoulé, les lettres que nous avons reçues concernent différents sujets : l'assurance collective soins de santé, les appartements au littoral, les pensions.

Procédons par ordre.

Parmi les lettres relatives à l'assurance collective soins de santé, une lettre soulève un problème qui n'a pas été évoqué jusqu'ici. Voici le texte de cette lettre :

« J'ai reçu, le 5 août 05, le bulletin : " Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire – ASBL "

Je remarque le tableau p-8-

<i>Ages</i>	<i>Primes</i>
<i>À partir de 70 ans</i>	<i>315,00 euros</i>

Date de naissance : 27.06.1933

*Or en janvier 2004 et en janvier 2005, la prime que j'ai dû payer était de 375,64 euros.
Somme que j'ai versé.*

J'ai téléphoné à Ethias " Soins de santé " qui m'a conseillé de vous contacter. J'espère que vous pourrez expliquer et faire régulariser ma situation – Merci d'intervenir ».

Nous lui avons répondu que le montant qu'elle a payé (375,64) est égal à 315 euros (montant de la prime) + 60,64 euros (montant de la taxe), que ce calcul est détaillé dans l'avis d'échéance qu'elle a reçu d'Ethias et qu'un membre d'Ethias aurait dû lui expliquer les montants payés en 2004 et 2005.

Autres lettres. Elles ont trait aux appartements. A cause de l'incendie des immeubles dans lesquels se situent habituellement les appartements mis à la disposition des retraités, nous avons dû avoir recours en 2005 à un autre immeuble. Celui-ci semble avoir donné satisfaction à ceux et celles qui y ont occupé un appartement. Voici ce qu'ils nous ont écrit.

1. *« Nous avons été très satisfaits de l'appartement loué à la Panne par votre intermédiaire. Une vue splendide, une literie très bonne, une cuisine et salle de séjour qui nous convenaient très bien, sauf la T.V qui était inutilisable, ce qui était loin d'être un problème majeur. »*

2. *« L'appartement était très bien situé, car il était beaucoup plus central.*

Le temps étant de la partie, le séjour n'en fut que plus agréable.»

3. « Nous avons occupé l'appartement du 2 au 25 juin et nous en sommes très satisfaits. Par rapport à l'appartement que nous avons loué depuis 17 ans, il présente plusieurs avantages :

la situation est plus centrale,

il est moins impersonnel. Bien que la surface soit moins importante , il est agréablement meublé d'une salle à manger complète avec dressoir et vitrine, la vaisselle et le matériel de cuisine sont largement suffisants.

Pendant notre séjour nous avons reçu la visite des nouveaux propriétaires accompagnés d'un entrepreneur : ils envisagent de renouveler le revêtement du sol et de transformer la salle d'eau.

Un point négatif (voir agence), l'entretien et la propreté des parties communes, hall d'entrée et escaliers.

Notre souhait est de pouvoir bénéficier de cet appartement l'année prochaine, si notre état de santé le permet encore. »

Un autre sujet, c'est celui posé dans la lettre dont voici un extrait.

« Je profite de l'occasion pour vous demander un éclaircissement sur une rumeur qui circule auprès de quelques retraités. Il se dit qu'à partir de 2005, une bonification de pension serait accordée aux actifs travaillant au-delà de 60 ans – pourcentage supplémentaire par année de service entre 60 et 65 ans. Une petite réponse dans un prochain bulletin nous agréerait. »

La rumeur n'est pas tout à fait exacte. Il est dit dans le contrat de solidarité entre générations élaboré par le gouvernement fédéral :

« Les travailleurs qui continueront à travailler au-delà des 62 ans recevront un bonus en supplément de leur pension légale ».

Nous ne savons pas en dire plus pour le moment.

Ne tardez pas à verser votre abonnement pour 2006

Quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin. Une poésie, une prose poétique, un texte en prose, etc...

IN MEMORIAM

- Le 3 avril 2005, est décédée à Liège, Denise Debrez, épouse Woignez, inspectrice honoraire de l'enseignement fondamental. Elle était née le 30 août 1929.
- Le 28 avril 2005, est décédée Josiane Fontaine, née en septembre 1937, professeur honoraire de l'Institut technique de l'Etat à Mouscron.
- Le 15 juin 2005, est décédé Francis Deloge, professeur honoraire à l'Athénée royal de Rösraeth. Il était âgé de 71 ans.
- Le 18 juillet 2005, est décédée Marguerite Dumont, veuve Spitaels, professeur honoraire à l'Athénée royal de Pont-à-Celles. Elle était née le 10 juillet 1916.
- Le 2 août 2005, est décédé Edouard Caumont, professeur honoraire à l'Athénée royal de Stavelot. Il était né le 11 mars 1919.
- Le 13 août 2005, est décédée Eva Koberski, professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Etat à Mons. Elle était née le 5 mai 1934.
- Le 27 août 2005, est décédé Berthe Heinens, professeur honoraire au Lycée royal d'Arlon.
- Le 28 août 2005, est décédé Stanislas Jadot, professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à l'Athénée royal de Ciney. Il était né le 22 octobre 1927.
- Le 3 septembre 2005, est décédé Jean-Pierre De Wispelaere, professeur honoraire à l'Athénée royal de Mons. Il était né le 11 juillet 1933.
- Le 3 septembre 2005, est décédé Jean-Marie Degeimbre, surveillant-éducateur à l'Athénée royal de Jemeppe-sur-Sambre. Il était né le 17 septembre 1941.
- Le 10 septembre 2005, est décédé Marcel Mertz, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Athus. Il était né le 11 mai 1919.
- Le 21 septembre 2005, est décédée Yvonne Simonart, née le 17 mai 1915, professeur honoraire au Lycée royal Bervoets à Mons.
- Le 12 novembre 2005, est décédé Michel Mathy, ancien professeur à l'Athénée royal de Nivelles. Il était né le 28 mai 1935. Ses funérailles ont eu lieu à Villers-la-Ville le 17 novembre 2005.
- Le 15 novembre 2005, est décédée Ghislaine De Bièvre, fonctionnaire honoraire au ministère de l'Education nationale. Elle était née le 21 mars 1921.
- Le 17 novembre 2005, est décédé Léon Wolfertz, préfet honoraire de l'Athénée royal de Welkenraedt. Il était né le 1 mars 1923. Ses funérailles ont eu lieu à Theux le 19 novembre 2005.
- Le 25 novembre 2005, est décédée Mireille Stassin, secrétaire de direction à l'Athénée royal de Nivelles. Elle était âgée de 59 ans.

Le président et les membres du conseil d'administration de l'association prennent part au deuil des familles éprouvées et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Cinq euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,
et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets